

/ RENCONTRE DU 14 MARS 2013

FO MINEURS / MINISTÈRE DE LA SANTÉ

mars 2013

UNE DÉLÉGATION DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES MINES FO A ÉTÉ REÇUE LE 14 MARS 2013 PAR M. BRUNO MAQUART DIRECTEUR ADJOINT DU CABINET DE MARISOL TOURAINE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES ET MME DENECHERE.

La délégation FO : BOUSSEL – DAMM – DIAGO – HOCHARD - RAGUENET

La délégation FO a indiqué, en préambule, qu'en l'absence de fin rapide du moratoire, les inquiétudes au sein des affiliés et des personnels du Régime minier ne font que s'accroître. Nous avons rappelé, lors de cette entrevue que nous avons transmis au Cabinet un document intitulé « Le Régime minier a un avenir, à nous de le concrétiser », reprenant nos réflexions sur l'avenir du Régime minier en soulignant notamment :

- Que soit négociée une nouvelle COG de 4 ans pour préparer et accompagner le devenir de notre régime en prenant en compte les besoins de l'ensemble des affiliés des régions minières, dont les grandes orientations devront être définies en concertation avec les fédérations de mineurs,
- Que les budgets nécessaires permettent la recomposition et le développement de notre offre ambulatoire, médico-sociale et sanitaire avec un élargissement des pouvoirs de gouvernances aux CARMI pour tenir compte des besoins des territoires tout en laissant la CAN être l'organe de gestion.

Que le maintien des conventions collectives des personnels toutes catégories professionnelles confondues, en respectant le volontariat des salariés, était une de nos positions fondamentales.

- FO a également demandé que soit réglé au plus vite l'agrément pour l'instauration de la convention collective pour le personnel du siège de la CAN, accord dont seul FO est signataire. FO a mis en garde le Ministère qu'une action en justice n'était pas à exclure pour ce personnel.
- Que l'ouverture bilatérale de nos pharmacies devient un problème urgent et crucial pour leur survie. Pour FO, nous avons insisté sur l'urgence d'une décision du ministère sur ce dossier.

Quant à l'assurantiel, FO souhaite qu'il soit géré le plus longtemps possible par le Régime minier. Des antennes locales doivent être maintenues. Dans l'hypothèse d'une autre orientation voulue par les pouvoirs publics, nous avons exprimé notre position « de ne pas éclater cette gestion au sein de plusieurs CPAM, mais adossées à une structure nationale ».

Nous avons exprimé notre soutien à la création d'un comité de pilotage, qui devra réfléchir avec l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir du Régime minier et son évolution dans le futur.

M. MAQUART nous a fait part de ses réflexions et des intentions de la Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Le décret abrogeant l'article 80 du décret du 30 août 2011 actera la fin du moratoire et remettra en mouvement le Régime minier. Il est à la signature à Matignon et devrait paraître au Journal Officiel avant la fin du mois de mars.

La Ministre devrait annoncer la mise en place d'une instance de coordination réunissant tous les acteurs du Régime minier (CAN, ANGDM, DSS, ARS, organisations syndicales, élus politiques,...). Cette instance devra faire des propositions en toute transparence et sans démagogie.

Elle sera présidée par une personnalité en retraite non concernée par le Régime minier, mais qui connaît les sujets de sécurité sociale et de santé. Cette nouvelle instance de concertation n'aura aucun pouvoir de décision.

Il a également précisé que « ce gouvernement ne sera pas le liquidateur du Régime minier, mais qu'il devra continuer à évoluer, et qu'à terme il pourrait être le 1^{er} régime de sécurité sociale à devenir un offreur de soins. C'est un formidable outil d'expérimentation pour l'avenir».

Pour FO, nous lui avons signifié que dans cet objectif, nous souhaitons être un acteur actif et responsable, comme nous l'avons été par le passé.